

LE MÉCÉNAT, VOUS CONNAISSEZ ?

Le saviez-vous ? Vos dons à une association reconnue d'utilité publique **ouvrent droit à des déductions d'impôts** et vous sont remboursés à hauteur de **66%** en déduction sur l'impôt dû l'année suivante, dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les entreprises, tout don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. Plus d'infos sur impots.gouv.fr et vosdroits.service-public.fr

Par exemple, un don de 50 euros ne vous coûte que 17 euros, un don de 100 euros revient à 34 euros, etc.

Comment ça marche ?

source : infodon.fr



Suite au don effectué à l'aide du bulletin ci-joint, vous recevrez votre reçu fiscal par voie postale sur simple demande de votre part à l'adresse suivante : symposium.julienne@gmail.fr Professionnels, pensez à nous transmettre votre logo.

Qui sommes-nous ?

« Julienne Métiers d'Art & Tourisme », association créée en 2002 et reconnue d'utilité publique, a vocation à faire connaître l'art de la sculpture au public et mettre en avant le talent des artistes. Son équipe de bénévoles organise le Symposium International de Sculpture Contemporaine sur Pierre. Les œuvres monumentales réalisées pendant ces rencontres biennales enrichiront ensuite le patrimoine régional. Des ateliers d'initiation à la sculpture sont également proposés à tous publics, en été et pendant la manifestation. Afin de mettre l'art à la portée de tous ! Plus d'informations sur sculpture-julienne.fr

Tout cela n'est possible qu'avec le soutien de partenaires, parrains et mécènes, avec VOTRE AIDE.

Rejoignez-nous, devenez partenaire ! – Voir bulletin ci-joint.

Merci pour votre soutien.

